



Schéma de Cohérence Territoriale de la CACEM

Programme d'actions

Document arrêté en Conseil Communautaire du 28 janvier 2026

SOMMAIRE

Préambule	4
Contexte réglementaire	5
Objectifs du Programme d'Actions	5
Structure du Programme d'Actions.....	6
Clés de lecture des fiches actions.....	6
1. Gouvernance et ingénierie	7
1.1. Accompagnement	8
ACTION N°1 : Accompagner les communes dans les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux.....	8
ACTION N°2 : Apporter un accompagnement de proximité aux communes en partageant les expertises de la CACEM	9
ACTION N°3 : Mettre en œuvre le SCoT en articulation avec les plans, programmes et autres politiques publiques sectorielles	10
ACTION N°4 : Accompagner à l'application du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique et du volet commerce du SCoT.....	11
1.2. Suivi et évaluation.....	12
ACTION N°5 : Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT	12
1.3. Concertation / communication	13
ACTION N°6 : Poursuivre le travail partenarial et d'animation territoriale engagé pendant la révision	13
ACTION N°7 : Communiquer et rendre accessible le SCoT auprès des élus et du grand public	14
2. Thématiques spécifiques	15
2.1. Foncier	16
ACTION N°8 : Former et sensibiliser les élus et techniciens (villes et CACEM) sur les enjeux fonciers et l'artificialisation des sols à l'appui des partenaires	16
ACTION N°9 : Mener une étude de préfiguration sur les orientations en matière de stratégie foncière communautaire	17
ACTION N°10 : Porter l'étude du recul du trait de côte à l'échelle de la CACEM	18
ACTION N°11 : Réaliser une stratégie locale de la recomposition spatiale de la CACEM.....	19
2.2. Mobilité	20
ACTION N°12 : Optimiser la mise en place de la logistique urbaine durable à l'appui d'InterLUD+	20
ACTION N°13 : Etablir une relation partenariale avec l'AOT/AOM (Martinique Transport) et la CTM	21

2.3. Risques et adaptation au changement climatique 22

ACTION N°14 : Proposer des actions d'expertise / sensibilisation / communication sur les effets du changement climatique et la culture du risque 22

ACTION N°15 : S'appuyer sur le programme d'actions du PCAET en cours d'évaluation qui intégrera les réflexions sur les questions de sobriété et de précarité énergétique 23

Synthèse des moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'Actions..... 24

Préambule

Dans le cadre de la révision générale du SCoT de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM), les élus du territoire ont souhaité se doter d'un programme d'actions, document à visée opérationnelle, avec des actions concrètes à mettre en œuvre sur la durée d'application du SCoT.

L'objectif est de faire du SCoT non seulement un outil d'orientation stratégique, mais également un instrument concret pour la mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement du territoire.

Contexte réglementaire

L'article L141-19 du Code de l'Urbanisme précise que : « *Le schéma de cohérence territoriale peut comprendre un programme d'actions visant à accompagner sa mise en œuvre. Ce programme précise les actions prévues sur le territoire pour mettre en œuvre la stratégie, les orientations et les objectifs du schéma de cohérence territoriale, que ces actions soient portées par la structure en charge de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale, les établissements publics de coopération intercommunale membres de cette structure, ou tout autre acteur public ou privé du territoire concourant à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale ou associé à son élaboration, en prenant en compte les compétences de chacun. Ce programme peut également identifier les actions prévues relatives aux objectifs nationaux de l'Etat et aux objectifs régionaux, ou les mesures prévues dans les conventions ou contrats qui les concernent, quand ils existent, dès lors que ceux-ci concourent à la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale.* »

Objectifs du Programme d'Actions

Le programme d'actions propose des actions à mettre en œuvre pour faciliter l'atteinte des orientations et des objectifs du SCoT, en cohérence avec la stratégie définie dans le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS). Les actions prennent en compte les capacités des partenaires (techniques, financières, etc.), leurs compétences, ainsi que la temporalité vis-à-vis du SCoT, et sont complétées par des indicateurs d'évaluation de l'action définie le cas échéant.

A noter que de nombreuses actions sont portées par les politiques sectorielles de la CACEM (Plan Climat Air Energie Territorial, Programme Local de l'Habitat, Schéma d'adaptation du littoral face au changement climatique, etc.). Ces actions n'apparaissent pas dans les actions du programme d'actions du SCoT pour éviter les doublons.

La Direction Aménagement Durable de la CACEM sera pilote des actions proposées. Les autres directions de la CACEM (direction Communication, direction Finances, directions porteuses des conventions et des politiques publiques, DSI, etc.) seront sollicitées en fonction des besoins et des thématiques.

La mise en œuvre du programme d'action repose sur 1 ETP « chargé de mission SCoT » qui est le coordinateur de ce programme d'action et le référent SCoT au sein de la CACEM et auprès des communes et autres institutions.

Le coût prévisionnel des actions est également présenté dans le programme d'actions. La CACEM devra identifier les financements envisageables et subventions possibles pour les actions concernées (Fonds Vert, Banque des Territoires, etc.).

Structure du Programme d'Actions

Le présent programme d'actions se structure autour de deux grandes thématiques complémentaires :

- **Gouvernance et ingénierie**, qui regroupe les actions relatives à la coordination, au pilotage, à la mutualisation des moyens et au développement des outils nécessaires à la mise en œuvre du SCoT. Elle se décline en 3 sous-thématiques : accompagnement, concertation et communication et suivi et évaluation.
- **Thématiques spécifiques (foncier, mobilité, adaptation au changement climatique et risques)**, qui rassemble les actions visant à renforcer la cohérence territoriale, à accompagner les projets des communes et à favoriser la mise en œuvre concrète des orientations stratégiques. Il s'agit également des thématiques sur lesquelles la CACEM, via le SCoT, entend apporter une plus-value au territoire.

Au sein de ces deux thématiques, plusieurs sous-thématiques viennent préciser les champs d'intervention permettant de garantir une lecture claire et hiérarchisée du programme d'actions.

Clés de lecture des fiches actions

Nom de l'action

DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Domaine principal auquel se rattache l'action.
SOUS THEMATIQUE	Précise l'angle d'intervention de l'action.
CONTEXTE	Rappelle de manière synthétique le contexte et les enjeux ayant conduit à la mise en place de l'action. Il n'est pas exhaustif, mais permet de comprendre l'intérêt de l'action envisagée.
ACTIONS ASSOCIEES	Détaille les mesures concrètes pour mettre en œuvre l'action.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Description des acteurs ciblés.
MOYENS HUMAINS	Ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre.
COUT PREVISIONNEL	Budget estimé affecté à l'action.
CALENDRIER DE REALISATION	Période prévue pour la mise en œuvre de l'action

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Critères quantitatifs ou qualitatifs permettant de mesurer l'avancement et l'efficacité de l'action.
INDICATEURS TERRITORIAUX	Certaines actions sont également relatives à des évolutions contextuelles et territoriales à suivre au fil du temps (évolution de la consommation d'espace, évolution du recul du trait de côte, évolution des risques, etc.) qui sont plutôt relatives à l'effet du SCoT dans son ensemble qu'à l'effet de la fiche action en tant que tel. Ainsi, les indicateurs de suivi et d'évaluation définis dans la partie justification des choix du SCoT donnent à voir ces évolutions. Cette catégorie « indicateurs territoriaux » est donc indiquée quand d'autres indicateurs du rapport de présentation sont en lien avec la fiche action.

1. Gouvernance et ingénierie

ENJEU

Le SCoT est un document de planification urbaine vivant qui, au-delà de son temps de révision, doit servir d'outil d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques. Il doit aussi « vivre » par son application dans les plans locaux d'urbanisme communaux.

Le bilan du SCoT approuvé en 2016 a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration dont :

- *La nécessité de passer d'un « outil de planification » à un « outil de projet » et doter le SCoT de véritables outils de mise en œuvre et de suivi des actions,*
- *La mobilisation plus large autour du projet de territoire en associant les élus, communes, acteurs de l'aménagement, habitants*
- *L'accompagnement des communes dans leurs démarches d'évolution des documents d'urbanisme*

L'enjeu est donc d'inscrire le SCoT révisé dans une démarche partenariale avec les acteurs du territoire pour soutenir les communes dans leurs projets, assurer la cohérence des initiatives et politiques sectorielles à l'échelle du territoire et faciliter la traduction des orientations stratégiques en réalisations concrètes et dans les documents de rang inférieur, afin que les objectifs du SCoT soient effectivement atteints et appropriés par l'ensemble des acteurs locaux.

1.1. Accompagnement

ACTION N°1 : Accompagner les communes dans les procédures d'évolution des documents d'urbanisme locaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Gouvernance et ingénierie
SOUS THEMATIQUE	Accompagnement
CONTEXTE	Après son approbation, la mise en œuvre opérationnelle du SCoT passe avant tout par son intégration dans les documents d'urbanisme locaux. Cette intégration doit être accompagnée et explicitée par la CACEM, en tant qu'organisme porteur du SCoT. Elle peut s'appuyer sur un rappel des orientations et des objectifs portés par le document, en mettant en place des échanges avec les communes. Il s'agit de s'assurer que les documents de rang inférieur à savoir les PLU, concourent à atteindre les objectifs et orientations contenues dans le SCoT, dans un rapport de compatibilité et d'accompagner au mieux les communes
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participer aux réunions et ateliers tenus dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme. ○ Envisager des réunions spécifiques avec les communes en fonction des besoins identifiés au préalable (exemple : traduction de la Loi Littoral, artificialisation des sols, etc.). ○ Lors du lancement de la révision d'un PLU, réaliser un document de cadrage à destination de la commune concernant les points d'attention du SCoT spécifiques à son territoire communal (principales prescriptions, projets, etc.) ○ Proposer la participation du SCoT aux commissions Aménagement des villes. ○ Mobiliser le guide de lecture et d'application du SCoT réalisé au moment de l'approbation du SCOT, dans le but de faciliter sa compréhension auprès des acteurs, en particulier les communes. Il doit permettre de synthétiser les outils réglementaires et opérationnels pouvant être mobilisés dans les documents de planification et d'urbanisme et devant être compatibles avec le SCoT.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Communes de l'EPCI, ADDUAM
MOYENS HUMAINS	0,2 ETP (en fonction des périodes)
COUT PREVISIONNEL	Frais logistiques (5 000 €)
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre et type de sollicitation des communes dans le cadre de la révision de leurs documents et type de procédure. ○ Nombre d'instances (réunions / groupes de travail / réunions PPA / comités techniques / comités de pilotage etc.) relatives aux PLU auxquelles la CACEM a contribué. ○ Document de cadrage produits et transmis aux communes.
---	--

ACTION N°2 : Apporter un accompagnement de proximité aux communes en partageant les expertises de la CACEM
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Gouvernance et ingénierie
SOUS THEMATIQUE	Accompagnement
CONTEXTE	La CACEM s'engage à accompagner du point de vue technique et stratégique les communes, afin de traduire les orientations et objectifs du SCoT en projets locaux cohérents. La mise en œuvre opérationnelle du SCoT nécessite ainsi un appui de proximité, permettant de partager les expertises de la CACEM, d'optimiser l'ingénierie, de faciliter le partage de données et de mobiliser les partenariats existants ou à développer.
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Associer, à différents niveaux, les communes, aux réflexions portées dans le cadre des partenariats et conventions de la CACEM (ADDUAM, Madininair, ADEME, etc.), pour l'ingénierie, le partage de données, les actions associées, etc. ○ Développer de nouveaux partenariats (CAUE, EPFL, etc.). ○ Proposer la participation du SCoT aux commissions Aménagement des villes.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Communes de l'EPCI et partenaires (ADDUAM, Madininair, ADEME, etc.)
MOYENS HUMAINS	0,2 ETP
COUT PREVISIONNEL	/
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre et type de partenariats et conventions mobilisés dans le cadre des travaux avec les communes et les acteurs du territoire (ADDUAM, ADEME, Madininair, CEREMA etc.). ○ Nombre et type de nouveaux partenariats développés. ○ Nombre de réunions ou commissions auxquelles la CACEM participe pour l'accompagnement des communes.
---	--

ACTION N°3 : Mettre en œuvre le SCoT en articulation avec les plans, programmes et autres politiques publiques sectorielles
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Gouvernance et ingénierie
SOUS THEMATIQUE	Accompagnement
CONTEXTE	Le SCoT de la CACEM, joue un rôle de document intégrateur, appliquant et déclinant localement les grandes politiques nationales, régionales ou départementales et devant trouver une traduction au sein des documents de rang inférieur (PLH, PLU, etc.)
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Porter la stratégie SCoT de la CACEM au sein des autres documents de planification avec lesquels le SCoT entretient un rapport de compatibilité (SDAGE, SAR, PLH, PCAET, schémas directeurs, etc.). Rendre des avis lorsque des démarches de révision ou d'élaboration sont en cours. ○ Participer aux instances partenariales (CRG, CESAR...). ○ Faire du SCoT un outil opérationnel pour traduire et piloter les politiques publiques sur le territoire, en garantissant leur mise en œuvre concrète et coordonnée.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Communes de l'EPCI, ADDUAM, CTM, DEAL, autres services de la CACEM
MOYENS HUMAINS	0,05 ETP
COÛT PREVISIONNEL	/
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'avis rendus par la CACEM en tant qu'établissement public porteur du SCoT ○ Nombre et type de participations de la CACEM à des réunions portant sur des plans ou programmes sectoriels
---	---

ACTION N°4 : Accompagner à l'application du Document d'Aménagement Artisanal Commercial et Logistique et du volet commerce du SCoT
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Gouvernance et ingénierie
SOUS THEMATIQUE	Accompagnement
CONTEXTE	<p>Le commerce est une activité économique majeure de la CACEM. Observer les dynamiques d'évolution de ces espaces économiques et commerciaux est nécessaire pour mieux comprendre et anticiper les besoins. Au travers de son Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) et du volet commerce du SCOT, la CACEM vise redonner leur place aux centralités mixtes pour les achats du quotidien et contenir le développement du commerce en périphérie qui fragilise les centralités. Le DAACL, lui, vient fixer les conditions d'implantation des commerces et de la logistique commerciale pour les demandes d'autorisations d'exploitations commerciales sur lesquelles se prononcent les Commissions Départementales d'Aménagement commercial (CDAC) notamment et dans lesquelles l'établissement porteur du SCoT siège. Le SCoT (et la CACEM) en la matière joue donc un rôle stratégique.</p>
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construire une grille pour analyser les projets commerciaux (exemple : avant leur passage en CDAC) au regard des prescriptions du volet commerce du DOO et du DAACL. ○ Sensibiliser aux enjeux liés à l'implantation et au développement de l'activité économique commerciale prévus dans le SCOT auprès des communes, acteurs économiques et leurs représentants (Chambre de Commerce et d'Industrie, Martinique Développement, etc.) : rencontres, temps d'information avec les acteurs, diffusion de supports de communication pédagogiques, etc.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Partenaire du domaine économique notamment commercial
MOYENS HUMAINS	0,2 ETP
COÛT PREVISIONNEL	Frais logistiques / impressions supports (2 000 €)
CALENDRIER DE REALISATION	<ul style="list-style-type: none"> ○ A court terme (moins de 2 ans) pour la grille ○ Tout au long de la mise en œuvre du SCoT pour la sensibilisation des acteurs

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de projets passés en CDAC. ○ Niveau d'opérationnalité de la grille d'analyse (réalisation effective, utilisation par les acteurs, etc.)
---	---

1.2. Suivi et évaluation

ACTION N°5 : Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
THEMATIQUE	Gouvernance et ingénierie
SOUS THEMATIQUE	Suivi / évaluation
CONTEXTE	Le SCoT doit obligatoirement faire l'objet d'un bilan. Ce bilan permet non seulement de vérifier la conformité réglementaire, mais surtout d'évaluer l'atteinte des objectifs affichés, d'identifier les réussites et les éventuels points de blocage, et de proposer des ajustements ou évolutions pour améliorer l'efficacité et la cohérence de la stratégie territoriale.
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mesurer la mise en application du SCoT avec un bilan à mi-parcours et une évaluation à l'échéance fixée par la loi, avec pour objectif d'évaluer l'application sur le territoire des orientations et objectifs du SCoT, en les comparant aux réalités observées sur le territoire ○ Mettre en place un outil de suivi des indicateurs définis dans le SCoT à renseigner tout au long de la durée du SCoT : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les indicateurs clés mesurant la réalisation des objectifs fixés par le SCoT (tendances sociodémographiques, parc de logements, consommation d'espaces, évolution de l'armature, impact sur l'environnement, etc.) - Collecter les données auprès des services de la CACEM et des partenaires associés (données en open data / avec acte d'engagement, données de terrain etc.). - Organiser des temps d'échanges tout au long de la démarche pour présenter les résultats et impacts des politiques menées ○ Effectuer une veille réglementaire pour analyser les orientations et objectifs du SCoT au regard des évolutions législatives. ○ Disposer d'une AMO juridique qui accompagne la CACEM tout au long de la mise en œuvre du SCoT notamment en cas de recours gracieux / contentieux (ex : marché pluriannuel)

MISE EN ŒUVRE	
PARTENAIRE(S)	Personnes Publiques Associées et autres partenaires (ex : université), ADDUAM,
MOYENS HUMAINS	0,05 ETP
COUT PREVISIONNEL	<ul style="list-style-type: none"> ○ Bilan à mi-parcours : 20 000 € (si appel à un prestataire) ○ Evaluation à échéance fixée par la loi : 40 000 € (si appel à un prestataire) ○ AMO juridique : 100 000 €
CALENDRIER DE REALISATION	A court et moyen terme (3 ans et à 5 ans)

SUIVI ET EVALUATION	
INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un tableau de bord, actualisation et suivi des indicateurs. ○ Réalisation effective du bilan mi-parcours / de l'évaluation incluant une restitution des résultats. ○ Tenues de réunions nécessaires au suivi régulier du SCoT. ○ Nombre et type mémoire en réponse en fonction des recours
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

1.3. Concertation / communication

ACTION N°6 : Poursuivre le travail partenarial et d'animation territoriale engagé pendant la révision

DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Gouvernance et ingénierie
SOUS THEMATIQUE	Concertation / communication
CONTEXTE	La mise en œuvre opérationnelle du SCoT passe également par le renforcement d'une dynamique partenariale. Le SCoT s'inscrit dans une démarche qui vise à coordonner les différents acteurs du territoire de la CACEM, en gage dès la phase de révision.
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définir le modèle de gouvernance permettant de suivre les actions du SCOT, réunissant la CACEM, les communes, et autres partenaires en fonction du besoin et des sujets abordés. Cet organe se réunit à minima 1 à 2 fois par an avec les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Echanger et suivre le bilan à mi-parcours et l'évaluation à échéance fixée par la loi. - Réaliser des temps de travail dans le cadre de l'application du SCoT sur des sujets spécifiques (à définir) pour partager des problématiques communes (mobilités, foncier et renouvellement urbain, urbanisme et santé, risques littoraux, etc.), échanger sur les bonnes pratiques, etc. - Un format « Les rencontres du SCoT » peut être envisagé autour d'un sujet d'actualité. - Echanger sur les demandes d'autorisation commerciale pour les projets commerciaux en amont des CDAC (en lien avec l'application du DAACL). ○ Participer aux rencontres Inter-SCOT et INTERSCOT/SAR et à leur animation en coordination avec l'ADDUAM, les autres EPCI et la CTM. ○ Consolider les relations inter-EPCI avec des travaux communs.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	DEAL, Communes de l'EPCI, EPCI, Conseil de Développement, CTM, ADDUAM, et les acteurs à mobiliser selon les sujets abordés
MOYENS HUMAINS	0,1 ETP
COÛT PREVISIONNEL	Enveloppe à déterminer pour organiser les rencontres et temps de concertation
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de réunions de l'organe de suivi ○ Nombre et profils des participants aux réunions ○ Délibération actant la mise en place et composition de l'organe de suivi ○ Diversité de thématiques choisies pour les temps/groupes de travail
---	---

ACTION N°7 : Communiquer et rendre accessible le SCoT auprès des élus et du grand public
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Gouvernance et ingénierie
SOUS THEMATIQUE	Concertation / communication
CONTEXTE	Pour être pleinement efficace, le SCoT doit être compris et approprié par l'ensemble des acteurs du territoire. Les élus ont besoin d'une information claire pour intégrer les orientations du SCoT dans leurs décisions locales, le grand public doivent pouvoir accéder aux documents et comprendre les enjeux territoriaux.
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réaliser un plan d'action communication avec la Direction Communication de la CACEM à l'attention des élus et du grand public. ○ Sensibiliser aux enjeux et/ou à de nouvelles réglementations et faciliter la compréhension du SCoT en mobilisant différents canaux de communication (temps d'information/réunion, mailing, alimentation site web, lettre SCOT Horizon, etc.) à adapter en fonction des publics (élus ou grand public). ○ Poursuivre l'implication du public étudiant à travers des actions pédagogiques et participatives : organisation d'ateliers ou conférences n de l'aménagement durable, commande adressée par le SCoT aux étudiants dans le cadre d'un projet d'étude, création de supports de vulgarisation avec des étudiants (vidéos, expositions, concours de projets étudiants, etc.).

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	ADDUAM, université, Conseil de Développement, associations locales, communes, acteurs de proximité,
MOYENS HUMAINS	0,05 ETP
COUT PREVISIONNEL	<p>En fonction des outils et moyens de communication déployés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de production, reproduction et diffusion d'outils de communication - Prestations d'animation , formation, sensibilisation du grand public
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de réunions ou temps d'information organisés pour les élus et le grand public. ○ Suivi des canaux de communication : nombre de documents diffusés, nombre de visites ou consultations du site web dédiées au SCoT, nombre de publications de la lettre SCOT Horizon, etc. ○ Animations mises en place
---	--

2. Thématiques spécifiques

ENJEU

Pour assurer la mise en œuvre des objectifs et orientations du SCoT, la CACEM a identifié des thèmes spécifiques sur lesquels elle peut apporter une plus-value au-delà de la déclinaison « classique » du SCoT dans les PLU. Ces thèmes à investir et porter davantage par la CACEM sont : la stratégie foncière, les mobilités, l'accompagnement au changement climatique et les risques. .

2.1. Foncier

ACTION N°8 : Former et sensibiliser les élus et techniciens (villes et CACEM) sur les enjeux fonciers et l'artificialisation des sols à l'appui des partenaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Foncier
CONTEXTE	La gestion du foncier et la lutte contre l'artificialisation des sols constituent des enjeux majeurs pour le développement durable et la cohérence territoriale. Le cadre réglementaire s'est ainsi renforcé en la matière, avec en 2021 la Loi Climat et Résilience qui est venu inscrire l'objectif d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. Pour que le SCoT soit efficacement mis en œuvre, les élus et techniciens des communes et de la CACEM doivent être sensibilisés et formés à ces enjeux.
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Garantir une connaissance commune de ces sujets fonciers et une montée en compétence, en s'appuyant sur les partenaires (ADDUAM, EPFL, DEAL, CEREMA, etc.) : production d'un mémo avec le vocabulaire commun, identification de projet exemplaire sur le territoire de la CACEM ou insulaire, etc. ○ Construire un discours mobilisateur, adapté et percutant par la CACEM sur les sujets de renouvellement urbain, à adapter selon le public cible (bailleur, commune, promoteur immobilier, grand public) via des actions de formations, informations (ex : séminaire) ○ Action pour laquelle l'université peut être associée

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	ADDUAM, DEAL, EPFL, SAFER, CNFPT, CEREMA, UA etc.
PILOTE	Direction Aménagement Durable de la CACEM
MOYENS HUMAINS	0,05 ETP
COUT PREVISIONNEL	Ponctuel (en fonction des outils de communication déployés)
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'actions de communication / sensibilisation réalisée ○ Type d'outils déployés
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

ACTION N°9 : Mener une étude de préfiguration sur les orientations en matière de stratégie foncière communautaire
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Foncier
CONTEXTE	La question foncière est prédominante à l'échelle CACEM : contraintes liées aux risques naturels et au changement climatique, insularité, spéculation foncière, contraintes réglementaires. Concernant ce dernier aspect, la trajectoire Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 impose un suivi régulier de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que de l'artificialisation, afin de vérifier que la trajectoire fixée par le SCoT reste cohérente et respectée.
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mener une étude de préfiguration des besoins avec et pour les communes répondant aux questionnements suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Quels sont les besoins des communes en matière de stratégie foncière ? - Quels outils déjà mis en place (outils juridiques, outils fiscaux, outil de portage foncier ou d'acquisition, etc.) ? - Des stratégies foncières ont-elles déjà été réalisées par certains acteurs ? - ... ○ Proposer des focus sur des sujets spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Foncier agricole et les outils de protection de celui-ci (en lien avec le futur Projet Alimentaire Territorial (PAT) mené à l'échelle de la CACEM - Sujets liés à la renaturation - Sujet lié au recyclage urbain, mobilisation des friches, travail sur îlots, etc. ○ Mettre en place des partenariats avec des acteurs tels que l'EPFL ou la SAFER.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Communes de l'EPCI, EPFL, ADDUAM, SAFER, DEAL, DAAF, 50 pas géométriques, gestionnaires fonciers notamment du littoral
MOYENS HUMAINS	0,2 ETP
COUT PREVISIONNEL	Etude de préfiguration : 60 000 € Etudes spécifiques : fonction des sujets, des appels à projet , AMI...
CALENDRIER DE REALISATION	Court terme (moins de 2 ans)

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation et résultats de l'étude de préfiguration. ○ Nombre de partenariats établis avec les acteurs fonciers.
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

ACTION N°10 : Porter l'étude du recul du trait de côte à l'échelle de la CACEM
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Foncier
CONTEXTE	Le littoral de la CACEM, aujourd'hui fortement urbanisé et concentrant secteurs d'habitat et zones d'activités est déjà fortement impacté par les risques d'inondation ou de submersion, notamment en période de cyclone. Des équipements et infrastructures (autoroute A1, aéroport international Aimé Césaire, grand port maritime pour exemples), dont le rayonnement dépasse le périmètre de la CACEM, sont également menacés et seront potentiellement touchés par les impacts du réchauffement climatique (réurrence des épisodes extrêmes, submersion, montée du niveau de la mer, recul du trait de côte...). La CACEM a déjà investi ce sujet avec une stratégie d'adaptation du littoral face au changement climatique à l'échelle intercommunale, et souhaite poursuivre en ce sens.
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Améliorer la connaissance du recul du trait de côte en menant une étude pour les 3 communes littorales (Schoelcher, Fort-de-France et Le Lamentin) et partager avec les partenaires ○ Réaliser une étude visant à produire, à terme, les cartes locales d'exposition au recul du trait de côte (CLERTC), identifiant les zones exposées à un horizon de 30 ans et celles exposées de 30 à 100 ans. Cette démarche s'applique obligatoirement à Schoelcher inscrite sur le décret relatif au trait de côte. Cette action pourra être portée à l'échelle de Fort-de-France et du Lamentin.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Université, ADDUAM, CEREMA, Agence des 50 pas géométriques, DEAL, conservatoire du littoral, communes
MOYENS HUMAINS	0,02 ETP
COUT PREVISIONNEL	En deux phases : <ul style="list-style-type: none"> ○ 40 000 € (amélioration de la connaissance) ○ 40 000 € (cartographie)
CALENDRIER DE REALISATION	Court terme (moins de 2 ans)

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation et résultats de l'étude ○ Production de cartes locales d'exposition au recul du trait de côte
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

ACTION N°11 : Réaliser une stratégie locale de la recomposition spatiale de la CACEM
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Foncier
CONTEXTE	Le littoral de la CACEM est soumis à des risques importants (érosion, recul du trait de côte, submersion) et à des pressions anthropiques notamment urbaines croissantes. Dans ce contexte la recomposition spatiale est un enjeu majeur afin d'adapter l'occupation du territoire, sécuriser les zones exposées et préserver les espaces naturels et agricoles. Cette action s'articule avec les 33 actions portées par la CACEM définies avec la stratégie d'adaptation du littoral face au changement climatique, notamment celles de l'axe 2 « adapter les lieux de vie et d'activités majeurs pour garantir la vitalité du territoire ».
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mener des réflexions relatives aux besoins de relocalisation face aux risques (partage de données, amélioration de la connaissance via l'organisation de rencontres, mise en réseaux d'acteurs etc.). Cette action doit s'articuler avec celle portée par la stratégie d'adaptation du littoral face au changement climatique intitulée « Initier la mise en œuvre d'une stratégie foncière (bâti et non bâti) coordonnée communes / communauté / EPF de Martinique » ○ Utiliser l'étude des capacités de densification réalisées par l'ADDUAM dans le cadre de la révision du SCoT pour identifier des fonciers à mobiliser dans le cadre de la relocalisation ○ Lancer une étude pour identifier les besoins de relocalisation et définir un plan d'action partenarial <ul style="list-style-type: none"> ○ S'articuler avec l'agence des 50 pas géométrique qui met déjà en œuvre une action de relocation des habitants situés dans les zones de menaces graves ○ Compléter cette action pour les relocalisations d'équipements publics

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	ADDUAM, CEREMA, Agence des 50 pas géométriques, DEAL, conservatoire du littoral, communes, université
PILOTE	Direction Aménagement Durable de la CACEM
MOYENS HUMAINS	0,05 ETP
COUT PREVISIONNEL	○ Etude : 150 000 €
CALENDRIER DE REALISATION	Court terme (moins de 2 ans)

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Réalisation de l'étude de recomposition spatiale. ○ Actions de sensibilisation ○ Nombre d'ateliers ou réflexions menés avec les communes et partenaires.
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

2.2. Mobilité

ACTION N°12 : Optimiser la mise en place de la logistique urbaine durable à l'appui d'InterLUD+

DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Mobilité
CONTEXTE	<p>La Logistique Urbaine Durable désigne l'ensemble des processus et des pratiques visant à optimiser la gestion des flux de biens et de services dans les zones urbaines, tout en minimisant l'impact environnemental. La question de la logistique urbaine est déterminante pour la CACEM en tant que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poumon économique de la Martinique, - Territoire regroupant es équipements économiques et logistiques majeurs à l'échelle de l'île - Territoire engagé via son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), visant entre autres à diminuer les émissions de polluants atmosphériques et la consommation énergétique d'au moins 20% sur le territoire d'ici 2030. <p>L'adhésion au programme Interlud +, via la signature d'une convention en septembre 2025 avec le groupement porteur du programme (ROZO, CEREMA, Logisitic Low Carbon), permet d'enrichir le SCOT sur le volet logistique urbaine.</p>
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre les actions de la charte Logistique Urbaine Durable en lien avec le volet logistique du SCOT. ○ Proposer des réunions de travail, retours d'expérience avec les acteurs du territoire engagés dans la charte, en fonction des besoins et sujets identifiés. ○ Appliquer une démarche pédagogique auprès des acteurs associés afin d'explicitier la démarche, les enjeux pour l'avenir, et les pistes d'action à mettre en œuvre. ○ Travailler conjointement avec CAP Nord qui a déjà réalisé cette charte (échanges techniques, participation à des réunions).

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	CEREMA, ADEME, LLC, ROZO, professionnels de la logistique, CAP Nord
MOYENS HUMAINS	0,05 ETP
COUT PREVISIONNEL	140 000 € pour la réalisation de la charte (dont subventions ADEME jusqu'à 80 000 € et 39 000 € de financement CCE)
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la durée du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de réunions et/ou ateliers organisés avec les acteurs engagés dans la charte.
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

ACTION N°13 : Etablir une relation partenariale avec l'AOT/AOM (Martinique Transport) et la CTM
DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Mobilité
CONTEXTE	<p>La mobilité est aujourd'hui un enjeu majeur du développement structuré et de l'attractivité de la CACEM : en effet, le centre concentre les problématiques liées à l'engorgement des voies, aux problématiques de stationnement, ... et aux questions environnementales qui y sont liées (ex : qualité de l'air).</p> <p>En Martinique, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité est Martinique Transport depuis 2018, dont 2 membres de la CACEM siègent au Conseil d'Administration. Cependant, en tant qu'EPCI, la CACEM porte certaines réflexions en lien avec la thématique (ex : étude sur les modes doux et modes actifs, ...)</p> <p>La coordination entre les acteurs du territoire est essentielle pour assurer la cohérence des politiques de mobilité</p>
ACTIONS ASSOCIEES	<ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier le rôle de chacun des acteurs de la mobilité sur le territoire ○ Valoriser les études réalisées à l'échelle de la CACEM auprès de l'AOT et les complémentarités avec les autres réflexions et études menées sur le territoire par d'autres acteurs : partage d'informations et de données, réunions de travail, etc. ○ Participer au Plan de Mobilité qui doit être mis en place par Martinique TRANSPORT ○ Réfléchir sur l'hypothèse d'une subdélégation autorisée par l'AOT à la CACEM sur le développement d'actions de mobilité au sein de son territoire (EX : modes actifs).

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	CTM, Martinique Transport, EPCI, ADDUAM
MOYENS HUMAINS	0,05 ETP
COUT PREVISIONNEL	/
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi des complémentarités avec les autres études et actions menées sur le territoire.
---	--

2.3. Risques et adaptation au changement climatique

ACTION N°14 : Proposer des actions d'expertise / sensibilisation / communication sur les effets du changement climatique et la culture du risque

DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Risques et adaptation au changement climatique
CONTEXTE	Le territoire est confronté à des enjeux croissants liés au changement climatique et aux risques associés (inondations, submersions, etc.). Dans ce contexte, apporter une expertise, sensibiliser les acteurs locaux et communiquer sur ces enjeux afin d'améliorer la compréhension des impacts, favoriser la prévention et renforcer la résilience du territoire face aux risques est un enjeu essentiel.
OBJECTIFS	Se coordonner avec la stratégie d'aménagement du littoral, ainsi que les objectifs et actions du PCAET conduis par la CACEM : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances des implications et enjeux du changement climatique (études, données, suivi des indicateurs etc.) - Favoriser la prise de conscience et la diffusion d'une culture du risque élargie au risque climatique (temps d'information, exercices de simulations et de gestion de crise etc.), - ...

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	Université, ADDUAM, CEREMA, conservatoire du littoral, communes, université
MOYENS HUMAINS	0,02 ETP
COÛT PREVISIONNEL	En fonction des outils et moyens de communication déployés <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de production, reproduction et diffusion d'outils de communication - Prestations d'animation , formation, sensibilisation du grand public
CALENDRIER DE REALISATION	

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre d'actions de sensibilisation et de communication réalisées par an. ○ Nombre d'outils ou supports produits pour la diffusion de la culture du risque.
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

ACTION N°15 : S'appuyer sur le programme d'actions du PCAET en cours d'évaluation qui intégrera les réflexions sur les questions de sobriété et de précarité énergétique

DESCRIPTIF DE L'ACTION

THEMATIQUE	Thématiques spécifiques
SOUS THEMATIQUE	Risques et adaptation au changement climatique
CONTEXTE	Le territoire fait face à des enjeux de sobriété énergétique et de précarité énergétique. Cette action vise à s'appuyer sur le programme d'actions du PCAET, actuellement en cours d'évaluation, pour intégrer ces réflexions et capitaliser sur les initiatives existantes. L'objectif est de renforcer la cohérence des actions, optimiser les moyens mobilisés et favoriser des solutions adaptées aux besoins des communes et des habitants.
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contribuer au bilan du PCAET et à sa future révision du PCAET afin d'assurer la cohérence avec le SCoT et les sujets d'aménagement ○ Approfondir les sujets du SCoT à fort enjeux dans le prochain PCAET : sobriété et précarité énergétique, îlot de chaleur/fraîcheur, renaturation, solarisation des bâtis, etc. ○ Etudier les pistes d'action renforcée en matière de sobriété et précarité énergétique : kit, subventions, etc.

MISE EN ŒUVRE

PARTENAIRE(S)	ADEME, MADININAIR, Villes membres, acteurs de la transition écologique dont énergétique
MOYENS HUMAINS	0,1 ETP
COÛT PREVISIONNEL	/
CALENDRIER DE REALISATION	Tout au long de la mise en œuvre du SCoT

SUIVI ET EVALUATION

INDICATEURS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation effective de la CACEM aux instances de suivi et de révision du PCAET. ○ Nombre de propositions ou contributions du SCoT intégrées dans le PCAET (ex. sobriété, renaturation, solarisation, etc.).
INDICATEURS TERRITORIAUX	<i>Pour aller plus loin, des indicateurs sont définis dans la partie justification des choix.</i>

Synthèse des moyens nécessaires à la mise en œuvre du Programme d'Actions

Moyens financiers :

Les moyens financiers alloués pour mettre en œuvre le SCOT 2026-2046 sont les suivants :

- Frais logistiques, impressions de supports, diffusion, communication : 7 000 €
- Bilan à mi-parcours : 20 000 € / Evaluation à échéance fixée par la loi : 40 000 € (si appel à un prestataire)
- AMO juridique : 100 000 €
- Etude de préfiguration sur les orientations en matière de stratégie foncière communautaire : 60 000 €
- Réalisation de l'étude du recul du trait de côte à l'échelle de la CACEM : 80 000 €
- Définition d'une stratégie locale de la recomposition spatiale de la CACEM : 150 000 €
- Réalisation de la Charte de logistique urbaine durable : 140 000 €

Soit un total de 597 000 €.

Moyens humains :

Le recrutement d'un ETP « chargé de mission SCOT », qui sera le coordinateur du programme d'actions et le référent SCOT au sein de la CACEM, auprès des communes et institutions, sera nécessaire pour assurer la mise en œuvre des actions du SCOT.



Schéma de Cohérence Territoriale de la CACEM